



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 1^{er} décembre 2020

Délibération CA-20201201-9
Plan d'action CICB

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,
Vu le projet de plan d'action associé à la cartographie des risques pour la mise en place du contrôle interne comptable et budgétaire,*

- **Point de l'ordre du jour**

6- Contrôle interne comptable et budgétaire : plan d'action

- **Entendu l'exposé de Madame LECA, Directrice générale déléguée du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation du plan d'action pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable et budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 15
Nombre de procurations : 11
Abstentions : 0
Pour : 26
Contre : 0

Fait à Vanves, le 1^{er} décembre 2020
Signature certifiée apposée

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : plan d'action pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable et budgétaire